

## MODIFICATION D'INSCRIPTION 2023 / 2024 (Délai 1 mois)

Les prestations modifiées hors délai seront facturées selon le règlement de la Structure d'Accueil de l'Enfance de Noble-Contrée

Nom & prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Motif de l'annulation : \_\_\_\_\_

Lieu d'accueil :  Jardin Enfants Miège  Crèche de Venthône  Crèche de Veyras  
 UAPE de Miège  UAPE DE Venthône  UAPE de Veyras

Ancienne fréquentation (au complet selon la fréquentation hebdomadaire) :

	Horaire	Prestations complémentaires	Remarques
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Nouvelle fréquentation désirée (au complet selon la fréquentation hebdomadaire souhaitée) :

	Horaire	Prestations complémentaires	Remarques
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Nouvelle fréquentation désirée dès le : \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_

Lieu & date : \_\_\_\_\_ Signature du parent : \_\_\_\_\_

A remplir par l'équipe éducative :

Reçu à la structure en date du : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_